

## FLASH A.A.R.C.A JUIN 2002

### Du côté de la Chapelle :

Le 3 juin 2002 M. le Maire nous a accordé un entretien afin de répondre aux questions qui intéressent les résidents.

#### La saison 2001/2002 de ski

Recettes approximatives en milliers de francs(KF) ou milliers d'euros(K€) :

	2000	2001	2002 /KF K€
SKI ALPIN	10 500	8 400	8500 1300
SKI de FOND	220	55	50 7,6

Malgré le début de saison catastrophique et un mois de février très peu enneigé, les skieurs sont quand même venus à la Chapelle mais les recettes sont inférieures de 20% à 2000 considérée comme une bonne année. Les recettes du ski de fond sont insignifiantes. Sachant qu'à Châtel la pratique du fond est gratuite, nous avons questionné M. le Maire sur l'opportunité de maintenir le paiement sur les pistes et donc le contrôleur. Il s'avère que ce dernier a plus un rôle de surveillance et d'entretien et serait de toute façon maintenu. Une harmonisation est en cours sur l'ensemble de la vallée avec un tarif unique. Espérons que cela permettra aux fondeurs de trouver de grandes boucles bien entretenues avec la possibilité de monter un peu pour trouver la neige toute la saison.

Sur les pistes de ski alpin, hormis quelques travaux de re profilage sur le domaine de Braitaz, c'est toujours l'enneigement artificiel du Crêt-Bénit qui est à l'étude. Il s'agit de couvrir une grande partie du domaine (Combe et sommet) par des canons à neige alimentés par le lac de Pertuis. Actuellement la Direction Départementale de l'Agriculture mène une étude sur la flore et la commune attend le feu vert d'Abondance (le lac de Pertuis et les terrains au-dessus de la Combe sont situés sur cette commune). Il faudra ensuite boucler le montage financier...

La neige artificielle ne sera probablement pas là cet hiver. Espérons qu'on aura la naturelle !

**La halte garderie** : les travaux touchent à leur fin. Installée dans les locaux de l'ex colonie des Petits Chamois, elle sera gérée par l'Association Familiale Rurale Cantonale du Val d'Abondance (AFRCVA) et ouvrira ses portes au cours de l'été. Elle pourra accueillir 18 enfants, en priorité ceux des habitants de la Chapelle mais aussi, en fonction des places disponibles, ceux des résidents et touristes.

-

### **Autre travaux en cours ou projetés**

La suite du revêtement de **la route du Rys**, la réfection de la façade de **la fruitière**.

Le projet de **station d'épuration intercommunale** est maintenant bouclé. L'ancienne station de Miolène sera remplacée par une station moderne physico-chimique capable de traiter l'azote et le phosphore pour une population de 25000 habitants (avec extension possible à 35000). Située en aval d'abondance, elle recevra les effluents des 3 communes. Un collecteur devra être créé entre Miolène et cette nouvelle unité.

**Le 14 juillet 2002** aura lieu la grande fête annuelle animée par les associations locales. Ne pouvant être présents pour la préparation nous ne pourrions pas participer activement mais les résidents seront là pour montrer leur intérêt et encourager ce type de manifestation. ( voir programme de l'office).

Le projet de **passerelle sur le ruisseau de Chevenne** suit son cours mais n'aboutira pas avant l'hiver dans le meilleur des cas.

On a beaucoup parlé de **l'éventuel départ du Dr Marcou** pour des problèmes de local. Mr le Maire nous a assuré qu'il faisait son possible pour proposer un nouvel immeuble avec piste pour l'hélicoptère afin que le Dr Marcou, dont chacun apprécie les compétences, notamment en traumatologie, puisse se continuer son activité à la Chapelle.

-

**Gâtées les mamans à la Chapelle** puisque la Municipalité les a invitées à une journée découverte de leur Haute-Savoie. Elles étaient 46 à abandonner pour une journée les tâches ménagères (à qui ?) pour se diriger vers Annecy accompagnées, c'est le cas de le dire, de trois heureux élus (M. le Maire et deux conseillers municipaux). Là elles ont pu profiter d'un déjeuner-croisière sur le lac. L'après-midi culturel s'est terminé par une dégustation de poissons du Léman avant la remontée vers la station du bon accueil et de la gastronomie.

-

**Le bulletin municipal** annuel sera disponible en mairie pour les résidents début juillet, c'est un bon moyen de se tenir au courant de ce qui se passe à la Chapelle entre nos vacances.

Un autre moyen très efficace, c'est :

**Le site internet de l'AARCA**

Géré par [valdabondance.com](http://valdabondance.com), il permet de se tenir au courant de nos activités. Depuis peu il comporte un forum sur lequel vous pouvez lire des informations intéressant notre association mais aussi et surtout vous exprimer et répondre. Il est ouvert et contrôlé chaque soir par le président de l'AARCA.

Le savoir-vivre et la correction y sont de rigueur et tout message ne respectant pas la déontologie de notre association sera aussitôt effacé.

Pour accéder au site :

[www.valdabondance.com](http://www.valdabondance.com) puis la chapelle et AARCA. Pour entrer sur le forum, cliquez dans le cadre jaune :

Vous pouvez aussi avoir des nouvelles quotidiennes sur INFOVAL74 à partir de la page d'accueil de l'un ou l'autre site ou avec " les infos de la semaine ".

Mais encore :

-avoir tous les renseignements utiles pour un séjour agréable

-voir en temps réel le temps qu'il fait et l'enneigement en plusieurs endroits de la vallée

-envoyer un message à l'Office de Tourisme, consulter ou passer des annonces

et mille autres choses à découvrir, des centaines de pages sur votre station favorite...

## *Le point sur la facturation illégale de l'eau :*

Rappel des faits :

La Commune de La Chapelle d'Abondance a instauré en mars 1999 des règlements d'eau et d'assainissement qui stipulent que dans les immeubles collectifs à un seul branchement, il sera facturé autant d'abonnements qu'il y a d'appartements.

Dès sa rédaction, M Royer président de l'AARCA a contesté cet article mais nous avons cru qu'il serait invalidé par les services de l'état et n'avons pas cru devoir le déférer aussitôt au tribunal. Nous avons tenté en vain d'obtenir sa modification par le dialogue.

Que dit la loi ?

La loi du 3 janvier 1992, dite " Loi sur l'eau " précise que la partie fixe ou abonnement peut être instaurée " compte tenu des charges fixes du service **et des caractéristiques du branchement** " (art 13.II). En clair, un seul abonnement par branchement, celui-ci pouvant être proportionnel à la capacité du branchement.

Par exemple à la Chapelle, nous payerions le même abonnement qu'une colonie de vacances ou un hôtel. Actuellement nous payons entre 12 et 40 fois plus selon les co-propriétés.

A noter que les immeubles équipés en compteurs divisionnaires internes ne font pas exception. En effet la commune n'est habilitée à facturer des abonnements que sur les branchements indépendants raccordés directement à ses propres canalisations. Elle ne peut prétendre à des charges fixes sur des compteurs ne lui appartenant pas.

L'eau doit être considérée comme un service, une marchandise et toute redevance perçue doit trouver

sa contrepartie dans un service effectivement rendu à l'abonné. Dans notre cas l'abonné la copropriété et non le copropriétaire).

C'est ce qu'ont affirmé tour à tour le Sous-Préfet de Thonon, le Préfet de Haute-Savoie et tous les organismes consultés. Si le Conseil d'État a jugé que ce type de facturation ne remettait pas en cause le principe d'égalité entre les usagers, il ne s'est pas prononcé sur la notion d'usager et depuis le Tribunal Administratif de Grenoble a condamné plusieurs communes pour les mêmes raisons, d'autres préférant retirer les règlements avant la sentence.

### Où en est-on ?

**La Mairie de la Chapelle conteste les termes de la loi(!!) tout en affirmant sa volonté de la respecter (cf :assemblées générales de l'AARCA 1999 et 2000).**

M le Sous Préfet a réuni les parties concernées le 12 février 2002, chacun a pu s'exprimer. En conclusion, il a exhorté les maires à respecter la loi et a clairement réaffirmé deux anomalies fondamentales au moins des règlements :

- la partie fixe calculée autrement qu'en fonction du diamètre du compteur.
- l'absence d'abonnement écrit entre le service et l'utilisateur

### Et maintenant ?

Nous avons modifié nos statuts pour nous donner la capacité de défendre nos adhérents devant la justice (AG de décembre 2001).

Le 14 mai nous avons une dernière fois demandé par l'intermédiaire d'un avocat à M le Maire de retirer ses règlements. En cas de refus ou plus probablement de non-réponse, nous déférerons cette décision devant le Tribunal Administratif de Grenoble sans préjuger des contestations de facturation que **chacun, à titre personnel, ou par l'intermédiaire de son syndic est habilité à engager devant le Tribunal d'Instance de Thonon**. C'est ce que nous vous engageons à faire si vous voulez obtenir réparation du préjudice subi. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et aide.

Il est bien sûr regrettable de devoir en arriver là, simplement pour que la loi s'applique, mais en l'absence de véritable dialogue et de volonté de se conformer aux lois républicaines, il ne nous reste que cette possibilité pour nous faire respecter en tant que citoyens-contribuables puisque nous n'avons pas le pouvoir de le faire dans les urnes.

## **5<sup>ème</sup> TROPHÉE DE SKI ALPIN DES RÉSIDENTS**

Organisé par l'AARCA sous la direction de Michel Seguin avec le concours technique de haut niveau des moniteurs de l'ESF et animé avec sa verve habituelle par Philippe Adam, directeur de l'Office de Tourisme, il a réuni 64 concurrents au pied du Crêt-Bénit le 20 février 2002.

Comme à l'habitude ce sont les plus jeunes qui se sont lancés les premiers à l'assaut des piquets du slalom tracé sur la piste éclairée du Dahu.

Après les épreuves où chacune et chacun a donné le meilleur de soi-même avec bonne humeur, tout

le monde s'est retrouvé autour des traditionnels vin ou chocolat chauds avant la proclamation des résultats, la remise des récompenses et la séance de photos pour les journaux et notre site Internet.

Merci encore à nos généreux sponsors qui participent à la dotation en lots : HÔTELIERS, COMMERCANTS, OFFICES de TOUTISME et MUNICIPALITÉS des 3 communes.

## Résultats

<b>Filles – de 10ans</b>	<b>Garçons – de 10ans</b>
<i>1 Seguin Elise</i>	<i>1 Atkatlian Maxime</i>
<i>2 Scomazzon Cheyenne</i>	<i>2 Habib Adrien</i>
<i>3 Koza Lauriane</i>	<i>3 Radi Clément</i>
<i>10 ans à 16 ans</i>	<i>10 ans à 16 ans</i>
<i>1 Chicou Eloïse</i>	<i>1 Scomazzon Olivier</i>
<i>2 De la Tousche Mahaut</i>	<i>2 Scomazzon Arnaud</i>
<i>3 Bailleul Ségolène</i>	<i>3 Chariot Thomas</i>
<i>17 à 45 ans</i>	<i>17 à 45 ans</i>
<i>1 Bailleul Anne-Laure</i>	<i>1 Farobbia Thierry</i>
<i>2 Farobbia Christine</i>	<i>2 Lacrouts Hervé</i>
<i>3 Delbecq Christine</i>	<i>3 Habib Mufid</i>
<i>Hors catégorie</i>	<i>+ de 45 ans</i>
<i>1 Barbarot Aline</i>	<i>1 Chariot Jean-Paul</i>
<i>2 Cornuau Noémie</i>	<i>2 Lallier- Gollet Jean-Louis</i>
<i>3 De Vallavieille Caroline</i>	<i>3 Mendez Jacques</i>
	<i>Hors catégorie – de 18 ans</i>
	<i>1 De Vallavieille Nicolas</i>

	<i>2 Forcade Nicolas</i>
	<i>3 Fagegaltier Charles</i>
	<i>Hors catégorie + de 18 ans</i>
	<i>1 Lallier- Gollet François</i>
	<i>2 Lallier- Gollet Christophe</i>
	<i>3 Fagegaltier Louis</i>

**Félicitations à tous et à l'année prochaine !**

## **Randonnées dans le Val d'Abondance**

Depuis quelques jours on peut trouver en vente dans les offices de tourisme de la Vallée ainsi qu'au syndicat intercommunal de la Vallée d'Abondance à la mairie de la Chapelle d'Abondance, au prix de 5€, la toute nouvelle pochette " **Promenades et randonnées dans la Vallée d'Abondance** ". C'est un projet qui date de quelques années et qui est à l'initiative du syndicat intercommunal. Cette pochette contient 25 circuits pédestres de randonnées en famille. Ils sont présentés par commune sous forme de fiche avec, d'un côté l'intérêt de l'itinéraire et ses détails techniques dont sa durée, son dénivelé et le type de balisage, de l'autre côté, une carte et une description de l'itinéraire, le tout inséré dans une jolie et attrayante pochette. Parmi les 25 circuits on en trouve 7 sur Châtel, 8 sur La Chapelle d'Abondance, et 9 sur Abondance et un intercommunal, le Mont de Grange, répertoriés par couleur : le vert pour ce qui peut se pratiquer en famille, rouge un peu plus difficile et le noir pour les sportifs sans enfants. Tous les circuits sont balisés. De quoi donner l'envie aux vacanciers de marcher en direction des chalets de Pertuis, le lac de Tavaneuse, fermes et greniers, les quatre cols, le chalet de la Raille, les Thoules au lac d'Arvouin, la combe de la Lèche, Plaine Dranse la tête des Lindarets etc..

. La pochette contient également des conseils avant les départs ainsi que quelques règles de bonne conduite afin que ces randonnées figurent parmi les plus beaux souvenirs de vacances aux visiteurs.

L'AARCA propose à ses adhérents amateurs de randonnée **deux balades découvertes les 27 juillet et 10 août.**

Pas question de se substituer aux randonnées organisées sur place par l'Office ou autres mais simplement se retrouver pour le plaisir de se promener ensemble, de découvrir de nouveaux itinéraires et de rencontrer des amis qui connaissent bien les montagnes environnantes et leurs difficultés. Manifestez-vous 48h à l'avance au 04.50.73.53.21 ou 04.50.73.37.75

## FLASH A.A.R.C.A JUIN 2002

*Pensez à renouveler votre adhésion à l' AARCA pour 2002 si vous ne l'avez déjà fait. Notre force c'est notre nombre !*

**Adhésion 2002 : 15 €**

*Parlez de l'AARCA à vos voisins, vos amis. Des numéros d' " Info Flash Résidents " peuvent leur être envoyés ou seront disponibles à l'Office de Tourisme de la Chapelle en juillet.*

## *Grandes dates de l'été à La Chapelle d'Abondance*

Communiquées par l'Office de Tourisme

Sous réserves, se renseigner à l'Office Tel : 04.50.73.51.41

### juillet

- \* Lundi 1<sup>er</sup> 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme
- \* Vendredi 5 18h **Joe Musique** : variété française, théâtre de verdure, gratuit.
- \* Lundi 8 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme
- \* Mercredi 10 21h **Armelle Brosset**, chanson française, théâtre de verdure, gratuit.
- \* Jeudi 11 20h **diaporama entre Léman et Mont Blanc**, salle voûtée, gratuit.
- \* Vendredi 12 18h **spectacle enfant**, théâtre de verdure, gratuit.

"Le plus gros cerveau du Monde" 3/12 ans

\* Samedi 13 et Dimanche 14 *La Chapelle en Fête*

(sous réserve) Folklore / tradition / vieux métiers

**Feux d'artifice. Au pied du télésiège du Crêt Bénit**

- \* Lundi 15 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mercredi **17** 18h **spectacle enfant**, théâtre de verdure, gratuit.

Vendredi **19** 21h **mégaphone** : concert anthologique du groupe *Téléphone*,

\* Dimanche **21** **montée des Cornettes** (cross de montagne et randonnée pédestre).

\* Lundi **22** 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mercredi **24** 21h **Armelle Brosset**, chanson française, théâtre de verdure, gratuit.

\* Jeudi **25** 20h **diaporama entre Léman et Mont Blanc**, salle voûtée, gratuit.

\* Vendredi **26** 18h **spectacle enfant**, théâtre de verdure, gratuit.

\* Lundi **29** 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mercredi **31** 18h **Joe Musique** : variété française, théâtre de verdure, gratuit.

## **AOUT**

\* Jeudi **1<sup>er</sup>** 10h-12h **journée de la Bande Dessinée** à l'office de tourisme, gratuit.

15h-18h

\* Vendredi **2** 18h **Concert Blues Classic**, théâtre de verdure, gratuit.

\* Lundi **5** 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mercredi **7** 21h **Armelle Brosset**, chanson française, théâtre de verdure, gratuit.

\* Jeudi **8** 21h **diaporama entre Léman et Mont Blanc**, salle voûtée, gratuit.

\* Vendredi **9** 18h **spectacle enfant**, théâtre de verdure, gratuit.

## **" Le Plus gros cerveau du Monde**

\* Lundi **12** 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mardi **13** 21h **mégaphone** : concert anthologique du groupe *Téléphone*,

Théâtre de verdure, gratuit.

\* Mercredi **14** 21h30 **Les feux des bergers** : feux d'artifice et feux géants, gratuit.

\* Vendredi **16** 18 h **Spectacle Enfant "Tommy la guitare"** Théâtre de verdure, gratuit.

\* Lundi **19** 19h **Soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mercredi **21** 21h **Rolling Stones Story**, salle des fêtes du Névé, gratuit.

\* Jeudi **22** 21h **diaporama entre Léman et Mont Blanc**, salle voûtée, gratuit.

\* Vendredi **23** 18h **Armelle Brosset**, chanson française, théâtre de verdure, gratuit.



\* Lundi **26** 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme

\* Mercredi **28** 18h **Joe Musique** : variété française, théâtre de verdure, gratuit.

\* Samedi **31** **rencontre Torgon/La Chapelle**, fête du bonhomme été, col de Braitaz.

### **septembre**

\* Dimanche **1<sup>er</sup>** passage du **21<sup>ème</sup> tour national des grands mères automobiles**

\* Lundi **2** 19h **soirée trappeur**, renseignements à l'office de tourisme.